

De vigne en vin

Les vigneron de Brunoy

Brunoy pays de vigneron ? Cela semble bien improbable aujourd'hui ! Et pourtant, si l'on déchiffre les vieux papiers, si l'on compulse les "dénominations", les "aveux" des seigneurs de notre ville, on trouve très souvent des références à la présence de la vigne sur notre territoire, et ses corollaires "fouleries", pressoirs, tonneliers, et aussi les droits du seigneur correspondants.



Un petit tour dans ce domaine, avec les dates nous en apprendra beaucoup sur le sujet. En 1273, Guillaume de Gournay possède des vignes "en réveillon". Elles sont encore dénommées "Vignes de Gournay", et sont incluses dans les terres du Prieuré d'Essonnes vers 1560.

En 1364, Jean de Braye fait état de 16 arpents "tant de terres que de vignes" et Adam de Gaillonnel possède un pressoir.

Dans le domaine cultivé de la Tournelle de Sénart, "le vieux pierrier" était un endroit caillouteux en bordure de la grande route de Bourgogne (notre nationale 6). Il était planté de vignes.

Aux Bosserons, au lieu-dit "Les Héraults", près du Bois de Carmes, les vignes prospéraient. En 1555, elles appartenaient à la curé de Brunoy. Elles furent vendues comme bien national le 30 septembre 1793 et le 29 août 1794, par le district de Corbeil.

En 1641, on fait cas de deux arpents de vignes de "Blancheau" sans indiquer leur situation.

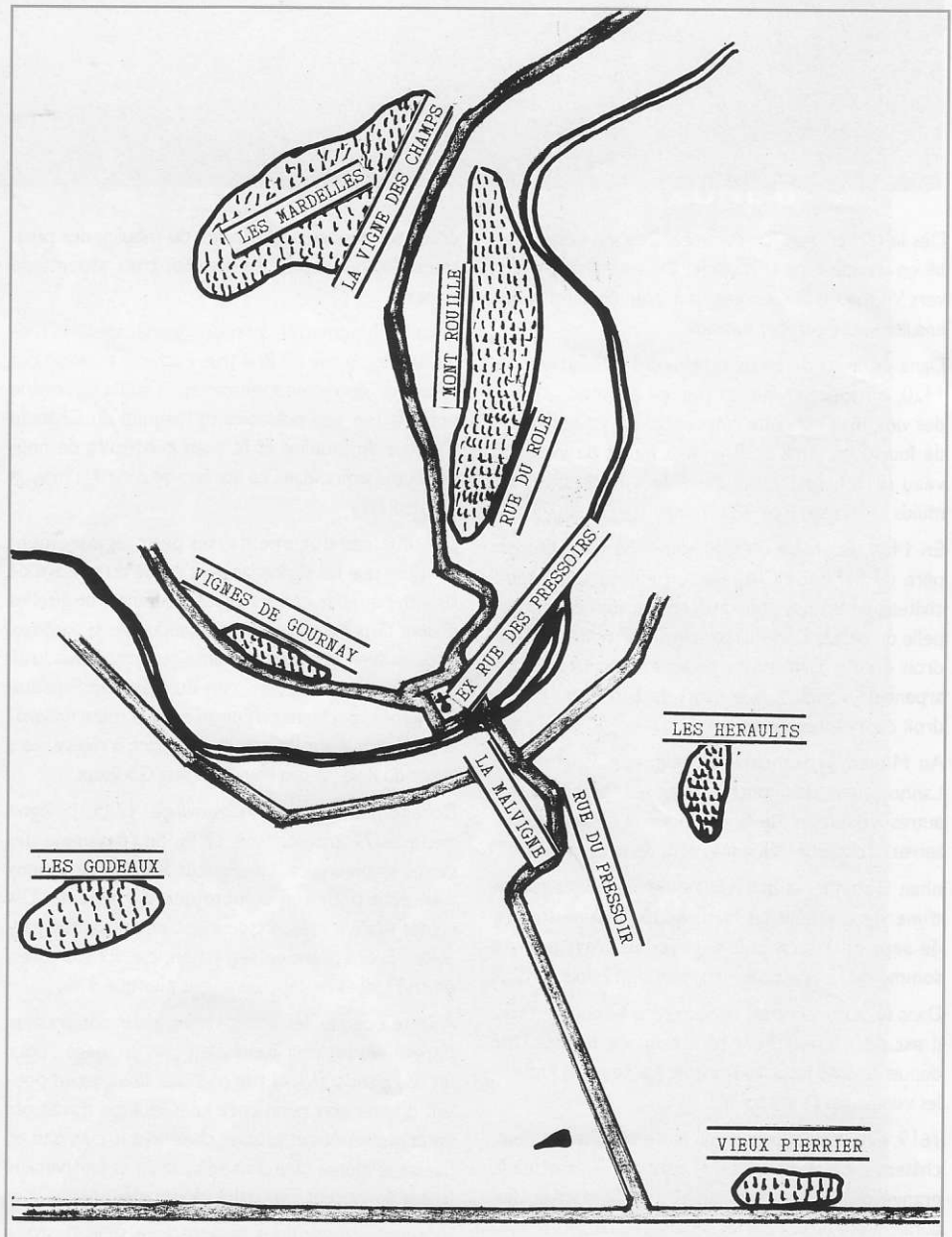
En 1785, le conseil de fabrique de Brunoy accorde la jouissance de la vigne des Godeaux au sieur Léger de Villeneuve, perruquier (et marguillier !).

En 1789, on a dénombré aux Bosserons cinq vigneron et cinq fouleries (endroit où l'on écrase le raisin - on le foule - avant de le porter au pressoir) alors qu'au centre-ville, on cite deux fouleries, un tonnelier et un vigneron (Monmartel n° 16 P. Curtat). Le même auteur nous signale que dans le quartier des Mardelles, sur la paroisse de Brunoy, il y avait de nombreux champs de vignes cultivés par des vigneron de Cerçay.

De nombreux paysans pratiquaient la viticulture sans être qualifiés de vigneron car ils faisaient en plus un peu d'élevage et des cultures céréalières ou autres.

D'autre part, touchant le vin et son commerce, et les droits qui étaient prélevés sur ce produit, on trouve des choses intéressantes, par exemple la présence de pressoirs.

En 1364, Thomas de Braye qui possède la Tournelle de Sénart et deux "hostels"... a huit arpents de vignes (...) et le ban à vendre le vin.





BRUNOY — Les Vendanges

Dès le Moyen-Âge, un commerce de vin s'était établi en direction de la capitale. On expédiait les fûts vers Villeneuve St-Georges au moyen de barques, et ensuite vers Paris, par bateaux.

Dans un aveu de biens du Prieuré d'Essonnes de 1420, on apprend que ce prieuré possède la dîme des vins, mais sur cette dîme perçue, il y a obligation de fournir au curé de Brunoy 3 muids de vin nouveau (816 litres) et au curé de Villecresnes, un muid et un seau (soit 282 litres).

En 1454, Regnault de Gaillonnel, héritant de son père du fief de la Chapelle (un morceau du vieux château de Brunoy qui comprenait justement la chapelle du château), déclare recevoir la moitié de l'endroit où il y avait eu les pressoirs banaux, (...) un arpent de vignes, (...) le quart du ban à vin, (...) le droit de mesures du vin.

Au Moyen-Âge encore, le seigneur, Rogerin de Lannoy signe des contrats avec les "brassiers" ou autres laboureurs de la ville pour la culture de ses terres. Concernant la vigne, voici deux exemples.

Jehan Godimier a pris sous contrat l'exploitation d'une vigne située "en Mont Rouille", d'une surface de sept quartiers (soit environ 60 ares) pour la somme de 15 livres tournois, plus de 12 sols parisis.

Dans un autre contrat, signé avec le laboureur Yver, il est dit : "Ledit Yver sera tenu de transporter depuis la vigne jusqu'au pressoir (du seigneur) toutes les vendanges (à ses frais)".

1619, Charles de Lannoy fait la description du vieux château... Quatre travées de masures au bout de la grange où étaient les pressoirs dudit château qui auraient été brûlés par les rebelles du roi en 1590.

1676, Charles IV de Lorraine, seigneur de Brunoy, dans son dénombrement déclare qu'il jouissait des

droits seigneuriaux de banalité du moulin, des pressoirs, du four, etc... Il possédait trois arpents de vignes.

Quant à Monmartel, lorsqu'il réaménagea les rues de Brunoy, la rue de Brie (rue Pasteur) et la rue des Pressoirs (notre rue Monmartel), il édifia l'orangerie entre la rue des pressoirs et l'avenue du Château (l'entrée du moulin) et fit aussi construire de nouveaux pressoirs, dans ce qui sera plus tard la maison du meunier.

De tous ces documents, on peut légitimement conclure que les vignes faisaient partie du paysage de Brunoy, qu'elles étaient chose courante, et qu'elles étaient dispersées sur toute l'étendue de la paroisse, je dirais bien aux quatre points cardinaux, puisqu'on en trouvait aussi bien rue du Réveillon qu'aux Bosserons, aux limites d'Épinay et de la route nationale 6 ; ainsi que sur les pentes dominant la rivière, vers la rue du Rôle, et des Mardelles aux Godeaux.

Revenons à la fin du Moyen-Âge. 1749, la vigne occupait 72 arpents, soit 12 % de l'ensemble des terres seigneuriales. Le seigneur Rogerin de Lannoy n'en avait pour son compte que 2,5 arpents. Les vignes étaient très disséminées et en petites parcelles. Elles étaient en régression, car dix ans après, en 1489, elles ne représentaient plus que 3 %.

À cette époque, les droits seigneuriaux ont presque disparu ; le pressoir banal n'est plus en usage ; pour un sou parisis annuel par parcelle, le vigneron pouvait presser son raisin chez lui. Celui qui n'avait pas de pressoir pouvait presser chez un autre paysan en payant la même taxe d'un sou par an et par parcelle (thèse de Vincent Tabbagh - Monmartel n° 12).

Vincent Tabbagh nous raconte à ce sujet l'histoire d'un riche paysan, Guillaume Legrand. Il fit construire vers 1485 un pressoir dans sa ferme. Il espérait

que les paysans des environs démunis de pressoirs viendraient, contre quelques deniers, faire presser leur moût de raisin chez lui, et qu'il en tirerait bénéfice. Mais cela ne plut pas aux habitants de Brunoy, peut-être jaloux ! Ils lui firent procès sur procès, il fut accusé de meurtre... Il fut mis en prison ; il perdit, pour sa défense une partie de ses biens. Remis en liberté faute de preuves, il dut se réfugier à St-Cyr-sur-Morin après avoir "bradé" le reste de ses biens (Monmartel n° 12).

Les taxes diverses qui frappaient le vin produit ou vendu ont varié avec les époques et avec les dispositions du seigneur. La dîme des vins était reçue au bénéfice du clergé qui s'octroyait 1/10^{ème} de la récolte du vin. Le droit de ban à vin ou droit de banvin réservait au seigneur du lieu, seul, la vente du vin pendant un mois après le dimanche de la Pentecôte, douze heures. La vente du vin donnait lieu à des taxes que recevait un "fermier" élu à l'assemblée communale qui devenait une sorte de collecteur au nom et bénéfice du seigneur. Ainsi le fermier Jehan Guitton recevait du tavernier Flippot du Pont, en 1487, au titre de taxes six sous parisis plus neuf deniers parisis pour tout le vin qu'il avait vendu cette année-là.

La banalité des pressoirs, c'était l'obligation d'apporter au pressoir banal ses marcs de raisins pour les faire presser ; le droit était lourd ; le quatrième seau des vins. En cas de manquement à la loi, les vendanges étaient confisquées, avec en plus une amende de 3 livres et 15 sols. Ceux qu'on nommait les "rats de caves" contrôlaient chez les vigneron et les taverniers, l'entrée et surtout la sortie des vins ; il y avait la taxe pour le vin vendu au détail, et la taxe pour le vin vendu en gros.

Au XVII^{ème} siècle, la région parisienne, avec 20.000 hectares de terres plantées de vignes était la pre-

mière région viticole de France. Mais cela n'avait pas créé une source de commerce, car tout ce vin était consommé sur place, à Paris et en banlieue (P. Gaubert).

Notons, cette petite étude va de vigne en vin, le penchant un peu exagéré du fils de Monmartel pour la "dive bouteille". Un rapport officiel mentionne qu'il s'enivre chaque jour (...), soit dans sa maison, soit en forêt de Sénart, d'aller boire du vin, des liqueurs... (Chronique rétrospective de Corbeille : Le Marquis de Brunoy par A. Dufour).

Que ce soient les Monmartel ou le comte de Provence, l'attitude de ces seigneurs de Brunoy envers les paysans était la même puisque le règlement de police qui date du 26 janvier 1758 était encore en vigueur sous le marquisat de Monsieur. Si on examine ce règlement de police, on tire immédiatement la conclusion que le métier de vigneron (comme d'ailleurs celui de simple cultivateur), n'était pas de tout repos. De nombreuses contraintes pesaient sur ces travailleurs de la terre, qu'ils étaient seuls à subir. Quelles étaient les principales ?

Tout d'abord, l'article XXII : il est interdit à toute personne, quelle qu'elle soit de vendanger sur l'étendue du marquisat (de Brunoy) avant l'ouverture du ban des vendanges, sauf pour raisons pressantes, après autorisation écrite.

Article XXIII - Il est interdit aux particuliers de faire du vin de Liens (?) et sous ce prétexte d'aller cueillir, même dans leurs propres vignes, les raisins nécessaires pour faire ledit vin - sous peine de confiscation du matériel, du raisin cueilli et des animaux, des charrettes et des harnais.

Personne ne devra grapiller dans les vignes entre le soleil couché et le soleil levé et seulement le lendemain de la dernière vendange (article XXX).

Ajoutons à cela l'interdiction de travailler aux champs le dimanche et aux fêtes carillonnées sous peine d'amendes.

D'après les archives paroissiales de Brunoy, Jean Gautier a repéré que vivaient à l'aube de la révolution, 12 vigneronniers à plein temps dans la paroisse, plus un tonnelier. C'est la profession la mieux représentée encore en 1789, à part les pauvres manouvriers sans profession véritable (Monmartel n° 16).

Au cours des chasses seigneuriales, ou des inspections, vers 1785, les vignes n'étaient pas plus protégées que les champs de blé ou de seigle. Aussi trouve-t-on dans les cahiers de doléances de Villecresnes (soumis aux mêmes règlements du Dûché-Pairie que Brunoy), la remarque suivante : "Nous demandons (...) qu'il soit fait défense aux garde-chasse (...) d'aller avec leurs chevaux et chiens dans les vignes, lors de la maturité du raisin" (14 avril 1789). Cela montre bien le mépris des chasseurs pour les biens des vigneronniers et les dégâts qu'ils pouvaient causer !

La révolution (1789) apporta plus d'autonomie et de tranquillité aux vigneronniers de Brunoy en supprimant tous ces édits et règlements tracassiers et les taxes trop lourdes. Mais la vigne était en régression constante ; il en restait bien, abondamment même, sur le "Mont Rouille" c'est-à-dire sur les côtes de la rive droite de l'Yerres en amont de la ville, emplacement traversé actuellement par la rue du Rôle et particulièrement bien exposées au soleil ; mais les parcelles disséminées dans Brunoy s'amenuisaient ; elles étaient exigües et clôturées. En 1792, la municipalité engage deux "messieurs", des gardes supplémentaires pour surveiller les vignobles (et les vergers) tant que les récoltes ne seraient pas terminées. Les citoyens Charles Petit et Palaiseau acceptèrent d'effectuer le travail et prêtèrent serment à la mairie (archives de Brunoy). En 1793, lorsqu'on vendit les biens du comte de Provence émigré, il ne fut pas question de vignes ou de prés : tout était dénommé terre - ce qui laisserait à penser que la vigne n'avait plus l'importance qu'elle avait eue auparavant.

Il ne reste en souvenir actuellement que quelques noms de rues : la rue du Rôle, c'était le registre où l'on inscrivait la liste des pièces de vignes pour les impôts, la rue du Pressoir aux Bosserons, la Vigne des Champs (aux Mardelles), la rue de la Malvigne, notre rue Talma exposée au nord ne devait avoir aux alentours que de mauvaises vignes. Il a subsisté les hottes à vendanger que les lavandières des Bosserons utilisaient pour porter le linge au lavoir, à la rivière, à la fin du XIX^{ème} siècle. À ce moment-là, s'il restait encore 30 hectares de vignes à Draveil, il n'y en avait plus que quelques-unes à Brunoy.

Les vigneronniers de notre cité s'étaient réunis en une association de prévoyance et de secours mutuels sous la protection de leur Saint patron : Saint-Vincent. La confrérie, pour les processions possédait une très belle bannière en soie brodée à l'image du Saint qui resta longtemps dans l'église après que la société fut dissoute. Elle est maintenant au musée de la ville. Lorsqu'après la venue du Phylloxera, les vignes furent à peu près abandonnées, la confrérie continua un temps à faire dire des messes pour les membres décédés, et elle octroyait aux enfants des écoles, des récompenses en espèces pour ceux qui avaient fait le plus d'efforts l'année durant, même si les résultats ne couronnaient pas le travail fourni.

Pour ma part, j'ai vu en 1945 sur le plateau de la Pyramide, une petite vigne en bon état, formant un triangle entre deux rues qui se rejoignaient ; ce doit être les rues Morin et Chalandray, peut-être les dernières vignes de Brunoy ?

Mais le vin, me direz-vous ? Comment était-il ? Selon Pierre Goubert, c'était un excellent vin blanc, bon an mal an, dans les pièces bien exposées au soleil (comme sur le Mont Rouille). Mais on faisait aussi, il ne faut pas le cacher un vin rouge très ordinaire !

D'après P. Lacroix (Monmartel n° 9 - 1982) Brunoy a possédé (au temps de Monmartel) jusqu'à trois crus différents.

Nous terminons par ces quelques vers de M. J. Simon, écrits à l'occasion d'une "revue historique" jouée au Foyer Familial à Brunoy au profit du Secours National en 1941 :

*"Ce petit vin que nous aimons
Est un cru de l'Ile-de-France
Les vignobles des environs
à notre Brunoy le dispensent.
Et chaque fois le connaisseur
En le découvrant s'émerveille
Et demande quelle est la treille
Qui permet d'obtenir une telle douceur.
C'est le petit vin
Présent divin
De la Vallée de l'Yerres
Le petit clairot
Tout guilleret
Dont Brunoy est si fière.
Sous ses airs benoîts
Il est narquois
En tapinois
Il met en joie
C'est du soleil qu'il met dans nos verres
Vive le petit vin de Brunoy !"*



Saint-Vincent, patron des vigneronniers (Musée de Brunoy).

Jacques Gauchet
Société d'Art, d'Histoire, d'Archéologie
de la Vallée d'Yerres